



Les chrétiens en Jordanie, dynamiques identitaires et gestion du pluralisme

Géraldine Chatelard

► To cite this version:

Géraldine Chatelard. Les chrétiens en Jordanie, dynamiques identitaires et gestion du pluralisme. Les Cahiers de l'Orient , 2009, 93, pp.41-56. hal-00338481

HAL Id: hal-00338481

<https://hal.science/hal-00338481>

Submitted on 13 Nov 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les chrétiens en Jordanie, dynamiques identitaires et gestion du pluralisme

Géraldine Chatelard
Institut français du Proche-Orient, Amman

Intervention au colloque 'Quel avenir pour les chrétiens d'Orient ?'

Organisé par l'IESR et l'EPHE

16 et 17 novembre 2007

IMA et Alliance française, Paris

Le 'modèle' jordanien de gestion du pluralisme confessionnel est en contraste avec celui d'autres pays de la région qui ont adopté une idéologie laïciste (Syrie, Iraq baathiste ou Turquie). Le 'modèle' jordanien est celui d'un confessionnalisme assumé dans le cadre d'un ordre islamique modernisé des relations interconfessionnelles qui s'inspire également de la tradition européenne sur le droit des minorités. Les communautés religieuses sont institutionnalisées comme parties intégrantes du fonctionnement social, toutefois le communautarisme est efficacement endigué en canalisant l'expression politique dans d'autres espaces et en garantissant l'accès de la 'minorité' chrétienne à la citoyenneté et aux ressources sociales, culturelles et économiques.

Les chrétiens de Jordanie représentent environ 4% d'une population de 6 millions d'habitants, soit 240 000 à 250 000 personnes. Le nombre absolu des chrétiens est en augmentation constante mais leur proportion a baissé de plus de la moitié depuis un siècle, non pas tant à cause de l'émigration, qui touche également chrétiens et musulmans des catégories socioprofessionnelles les plus élevées, mais surtout du fait d'une baisse du taux de natalité. Les chrétiens jordaniens ne constituent pas une minorité "compacte" mais dispersée sur une bonne partie du territoire à la fois dans les zones urbaines et rurales. Ils appartiennent à une dizaine d'Eglises, les communautés les plus importantes étant, à part presque égales, les grecs orthodoxe et les latins (ou catholiques romains), suivis des grecs catholiques, dits aussi melkites, de rite orthodoxe mais rattachés à Rome. A l'exception d'une petite communauté arménienne, les chrétiens jordaniens se considèrent comme des Arabes au même titre que la majorité de la population musulmane laquelle compte aussi des minorités ethniques d'origine caucasienne.

Les chrétiens de Jordanie, qu'ils se disent d'origine palestinienne ou transjordanienne, selon le clivage politico-identitaires qui domine la société jordanienne depuis les années 1970, s'inscrivent dans des référents nationaux non-confessionnels (y compris le référent panarabe) et n'ont jamais exprimé, en tant que groupe, de volonté d'irrédentisme ou de scission. Ils se plaignent peu de discriminations dans leurs rapports avec leurs concitoyens musulmans, ou bien encore avec l'administration ou les services de sécurité même si les tensions ne sont pas totalement absentes. Ils n'ont pas d'expérience de violence intercommunautaire. Ils participent activement à tous les domaines de la vie sociale au point que l'élite économique, intellectuelle, culturelle et même politique compte une proportion de chrétiens très supérieure à leur proportion dans la population totale.

Les chrétiens de Jordanie relèvent d'une catégorie que l'on peut qualifier de "minorité silencieuse", aussi bien du fait de leur quiétude que du fait qu'ils sont bien souvent oubliés des analyses sur les chrétiens d'Orient, l'un découlant sans doute de l'autre. On traite parfois d'eux comme d'un appendice des chrétiens de Palestine, ce qui peut se justifier par le rôle qu'a joué la Jordanie en Cisjordanie jusqu'à une date récente, ou bien encore par la forte proportion d'individus d'origine palestinienne dans le royaume hachémite. Précisons cependant qu'en Jordanie, les chrétiens originaires de la rive orientale du Jourdain ne sont pas moins nombreux que ceux originaires de

Palestine.

La vision la plus répandue chez les rares essayistes et journalistes occidentaux qui traitent de ce groupe est que les chrétiens jordaniens sont les protégés du monarque à qui ils vouent une loyauté indéfectible. Cette vision part du présupposé que les identités sociales et l'accès des chrétiens à la vie publique sont étroitement déterminés par leur appartenance confessionnelle, qui les place en opposition avec la majorité musulmane laquelle serait seule porteuse de la norme identitaire. Poussée à son extrême, cette approche conclut à une 'dhimmitude' indépassable, au mieux, et ce serait le cas en Jordanie, sous la protection d'un monarque éclairé qui garantit aux chrétiens un rempart contre l'islamisme. Cette perspective fait l'économie d'une analyse des systèmes sociaux complexes dans lesquels s'insèrent les chrétiens dans les pays de culture musulmane. En éclairant les dynamiques identitaires et le mode de gestion du pluralisme religieux tel qu'il s'exerce dans l'Etat jordanien, on peut proposer une autre lecture des modes d'insertion des chrétiens de Jordanie dans leur environnement social et quelques arguments pour nuancer une vision pessimiste de leur présent et de leur avenir.

I. Un mode de gestion du pluralisme patrimonial et clientéliste mais inclusif

La dynastie hachémite règne sur la Jordanie depuis sa création en 1921 en exerçant un pouvoir modérément autoritaire, autoritarisme dont les degrés varient dans le temps en fonction des forces politiques qui lui contestent sa légitimité. Dans tous les cas, ce pouvoir n'est pas théocratique bien que la référence à une légitimité islamique à travers l'ascendance prophétique des Hachémites et leur domination séculaire sur les lieux saints de La Mecque et de Médine fasse partie de la rhétorique du régime. Mais c'est loin d'être le seul référent.

La monarchie a pour objectif de se maintenir et pour méthode de s'assurer un soutien suffisamment large de sa base. Elle ne peut ou ne veut s'aliéner les principales forces sociales et a donc pour habitude de négocier avec elles dans un fonctionnement patrimonial et clientéliste et de faire des arbitrages. Or les chrétiens, à travers leurs institutions communautaires et leurs élites laïques, sont en bonne position dans cette négociation. Ils ne sont pas les seuls. En effet, un moyen efficace d'instaurer la relation clientéliste, hérité de l'époque où la Jordanie était sous mandat britannique, a été de consolider des groupes sociaux identifiés à partir de caractéristiques religieuses, ethnolinguistiques ou sociogéographiques et d'organiser institutionnellement l'expression de leurs particularismes et leur relation à la monarchie et aux institutions de l'Etat. La Jordanie est donc caractérisée par un pluralisme institutionnalisé qui octroie par la législation des espaces d'expression, d'organisation et d'activités à des groupes religieux (à savoir les musulmans sunnites, et une dizaine de communautés confessionnelles chrétiennes) mais également à un groupe ethnique, celui des Circassiens et Tchétchènes issus de vagues d'immigration du Caucase, et aux tribus bédouines des marges arides. Ce faisant, certains aspects des relations transversales entre groupes se sont trouvées encadrées par cette organisation institutionnelle, mais, nous le verrons plus loin, ce n'est pas l'intégralité du champ social qui est ainsi découpé. En effet, à l'exception des juridictions de statut personnel, les chrétiens sont soumis au droit commun, hybride de droit islamique et de droit positif occidental, où aucune clause ne les met en état de particularisme ou d'infériorité juridique.

Deux types d'organisations institutionnelles concernent spécifiquement les chrétiens : celui des communautés confessionnelles, et celui qui organise la représentation politique et l'accès aux charges publiques.

Les communautés confessionnelles

L'Etat hachémite, qui reconnaît bien un domaine privé de la croyance religieuse, entend imposer une certaine forme de régulation des institutions religieuses, chrétiennes comme musulmanes. C'est

par la législation qu'il définit le statut officiel des Eglises et leurs prérogatives, régulant ainsi une partie de l'espace social en lui fixant des cadres confessionnels. Depuis l'époque du mandat britannique, la Constitution et la législation se sont inscrites dans le droit fil des *tanzimat* ottomans en élargissant à une dizaine¹ de communautés confessionnelles chrétiennes la garantie d'une autonomie statutaire dans la gestion de leurs affaires internes, dans l'organisation d'un système d'enseignement confessionnel, dans la mise en place d'un réseau d'œuvres sociales et caritatives et dans les juridictions de statut personnel (causes matrimoniales, successions, etc.). Chaque communauté applique le droit canon de son Eglise. Enfin, les activités de construction, de culte et les mouvements associatifs des Eglises sont sans entrave.

L'indépendance du royaume hachémite de Jordanie, intervenue en 1946, n'a pas été l'occasion de remettre en cause le statut des communautés confessionnelles comme cela fut le cas dans les dictatures laïques de Syrie et d'Irak où les écoles étrangères ou les biens des Eglises furent nationalisés et les privilèges éducatifs des communautés largement remis en question, voire abrogés. Contrairement à l'Egypte également, l'instauration d'un droit positif n'empiéta pas sur les prérogatives des Eglises en matière de juridiction des statuts personnels. La Constitution promulguée en 1952 est toujours en vigueur aujourd'hui. Elle fut saluée à l'époque par les milieux ecclésiastiques comme "la plus libérale des pays arabes pour ce qui concerne le statut des chrétiens". En effet, à bien des égards, le pouvoir hachémite, dans sa continuité et grâce à sa dimension religieuse, octroie aux Eglises une liberté d'action enviable. En contrepartie, le régime a recherché le soutien politique des forces religieuses du pays, par exemple sur la question des Lieux saints de Jérusalem ou dans sa lutte contre les mouvements politiques se réclamant des idéologies socialistes au pouvoir dans les Etats voisins. Enfin, l'effort des Eglises en matière de développement d'institutions sociales est depuis toujours un complément apprécié qui dégrève d'autant les finances d'un Etat réputé pour sa dépendance économique de l'extérieur (remise de émigrés jordaniens, aide internationale, aujourd'hui investissements par des compagnies étrangères).

Les institutions communautaires opèrent, surtout au niveau des paroisses et des institutions scolaires, un travail de cohésion sociale et de socialisation. En plus de leurs fonctions spirituelles, elles contribuent fortement à maintenir un christianisme sociologique y compris parmi les chrétiens les plus déchristianisés. Il faut cependant noter une différence importante dans la nature des espaces communautaires orthodoxe et latin, les deux principales confessions chrétiennes du pays, et par suite dans la conception qu'ont les membres de ces deux confessions de l'articulation entre sphère communautaire et sphère publique.

D'un côté, nous avons l'Eglise orthodoxe, la seule Eglise qui existait en Transjordanie avant les mouvements missionnaires de la seconde moitié du XIXe siècle. Dépendant du Patriarcat grec orthodoxe de Jérusalem, elle s'est longtemps limitée à assurer l'exercice du culte. Elle est marquée par un très fort clivage entre, d'un côté, haut clergé originaire de Grèce et, d'un autre côté, bas clergé et laïcs arabes. Ces derniers exigent depuis le XIXe siècle l'arabisation de la hiérarchie, un mouvement concomitant de l'engagement des laïcs orthodoxes dans le nationalisme arabe. L'élite laïque de la communauté s'est chargée de développer les activités communautaires non strictement spirituelles en mobilisant des ressources financières hors des réseaux ecclésiastiques. Ces notables orthodoxes, de part leurs activités professionnelles, sociales et politiques, sont très largement engagés dans un espace multiconfessionnel où ils côtoient des musulmans, une réalité qui a joué un

¹ Les grecs orthodoxes, les grecs catholiques (melkites), les arméniens orthodoxes, les latins, l'Eglise évangélique épiscopale arabe (anglicans), les maronites, l'Eglise évangélique luthérienne, les syriens.

rôle essentiel dans leur conception de l'espace communautaire orthodoxe. Celui-ci n'est pas uniquement caritatif ou éducatif, mais aussi intellectuel voire politique à travers par exemple, une institution telle le Club orthodoxe d'Amman dont les activités sportives, culturelles et les débats sur des sujets de société sont ouvertes à tous. Ce club est largement fréquenté par l'élite musulmane qui est aussi celle avec laquelle l'élite orthodoxe interagit en politique et dans les affaires. En outre, l'absence d'un réseau éducatif très développé a permis aux orthodoxes de se socialiser dès leur plus jeune âge en côtoyant des musulmans, soit dans les écoles publiques soit, pour les plus fortunées, dans des écoles privées protestantes très peu prosélytes. Cette éducation dans un milieu non dominé par l'Eglise les a ouvert sur la société et sur l'espace public, dont la nature musulmane ne leur paraît qu'une composante, si dominante soit-elle.

Par contraste, l'Eglise latine, qui dépend du Patriarcat latin de Jérusalem, est caractérisée par la cohésion entre ses fidèles arabes et son clergé qui s'est très vite arabisé après les efforts des missionnaires européens à la fin du XIX^{ème} siècle, et par la concentration des moyens financiers aux mains des religieux. Pour satisfaire la vocation sociale qu'elle se reconnaît, le rôle de l'Eglise latine dépasse de loin l'exercice du culte. Or pendant plusieurs décennies, le clergé latin a nié l'existence d'un espace public en Jordanie, considérant tout ce qui était hors de l'espace communautaire chrétien comme dominé par des valeurs musulmanes. Ainsi, pour retenir les laïcs dans l'espace communautaire, écoles et œuvres sociales ont été multipliées, initialement sans grande ouverture aux membres des autres confessions à l'exception des melkites. Si cette politique a bien eu pour effet de permettre à tous les catholiques, latins et melkites confondus, un accès à une éducation de qualité, elle a aussi eu comme résultat de prendre les catholiques dans un engrenage. Le repli sur les institutions communautaire a longtemps limité leurs capacités de socialisation des catholiques avec les musulmans et les orthodoxes. Ils ont eu plus de mal à s'intégrer dans les institutions nationales et n'ont guère été cooptés dans les gouvernements successifs. Sans doute en réaction à cette marginalisation, ils ont développé depuis les années 1950 un engagement plus marqué dans les mouvements d'opposition au régime sur le mode socialiste ou panarabes et sont surreprésentés parmi les leaders et les militants historiques de la gauche antimonarchique qui ont connu les prisons politiques. L'attitude communautariste de l'Eglise latine a très largement évolué depuis une trentaine d'années, tout autant sous la pression de l'Etat, qui l'a contrainte, par exemple, à ouvrir plus largement ses écoles aux élèves musulmans et à se conformer aux programmes scolaires officiels, que sous la pression des fidèles et des ecclésiastiques issus des familles locales qui ont réalisé que cléricalisme et replis communautaire obéraient l'avenir des catholiques dans la société jordanienne.

Aujourd'hui, même si l'écart tend à se réduire, les orthodoxes sont toujours largement plus représentés que les latins et les melkites dans le gouvernement, et sont encore surreprésentés parmi l'élite économique en particulier dans le commerce et dans certains secteurs industriels et agricoles.

Cette organisation communautaire est sous la tutelle d'un ordre musulman des relations interreligieuses

En effet, la liberté religieuse est garantie mais aussi limitée implicitement par la Constitution qui, en faisant de l'islam la religion de l'Etat et du monarque, instaure du même coup comme ordre public de la coexistence interreligieuse un ordre musulman. Dans ce cadre, on peut argumenter que, par exemple, la prédication chrétienne auprès des musulmans est en contradiction avec la Constitution puisque l'ordre islamique n'admet pas la conversion des musulmans au christianisme. Cependant, les choses ne sont pas si rigides. En effet, la Constitution aussi bien que le droit islamique font l'objet d'interprétations. En outre, ce sont les tribunaux civils qui sont susceptibles d'être saisis en cas de plainte concernant des prédications chrétiennes. Or la justice civile, en Jordanie, a d'autres sources d'inspiration que la charia. On connaît ainsi des cas de conversion au christianisme qui sont tolérés par les institutions sans pourtant être officialisés par l'inscription sur les registres d'Etat civil. Par contre, on ne connaît pas d'exemple d'individus accusés d'apostasie devant les tribunaux. De fait

la pression sociale est en général suffisante pour convaincre les individus de rester dans leur communauté religieuse d'origine. Ceci est vrai dans les deux sens, alors même que le droit musulman de la personne est en position dominante par rapport au droit chrétien et que la conversion d'un chrétien à l'islam est légale. Les rares cas connus sont le fait d'individus qui ne peuvent faire dissoudre leurs mariages dans leurs Eglises d'origine.

Deux autres points de contentieux auquel les chrétiens se réfèrent souvent comme les mettant en situation d'infériorité juridique sont l'inégalité entre chrétiens et musulmans dans le cas des mariages interreligieux, ainsi que les dispositions légales concernant l'héritage des femmes.

Comme le droit de la famille musulman est statutairement en position de domination par rapport aux droits de la famille des communautés chrétienne, les dispositions de la charia l'emportent en cas de contradiction. C'est le cas pour les mariages interreligieux: une femme chrétienne peut épouser un homme musulman au tribunal islamique, mais un homme chrétien ne peut pas, sinon en se convertissant, épouser une femme musulmane. De même, lorsque le droit canon est muet sur certains chapitres, la sharia s'applique par défaut. Ainsi, le droit canon précisant que c'est la loi du pays qui s'applique en matière d'héritage ou de succession, c'est donc la charia qui est appliquée aux chrétiens dans ce domaine. Et l'on sait que les filles n'héritent que d'une demi-part.

Il faut savoir cependant qu'il y a des manières juridiquement et socialement acceptables de contourner ces difficultés: les autorités reconnaissent les mariages civils contractés à l'étranger quelle que soit la religion des époux, tandis le testament permet d'octroyer une part égale à sa descendance féminine.

Insistons ici sur un point: la société est plus conservatrice que le droit, y compris que le droit islamique. En effet, les mariages interreligieux sont mal vus de part et d'autre, et en outre la plupart des familles, chrétiennes comme musulmanes, déshéritent intégralement leurs filles. Car de fait, et je vais y revenir, c'est un ordre patriarcal, et non confessionnel, qui organise des pans entiers des relations sociales entre chrétiens et musulmans.

Représentation parlementaire et intégration aux institutions de l'Etat

L'organisation des communautés confessionnelles chrétiennes est d'inspiration ottomane. En matière de représentation politique, c'est le droit des minorités issu de l'expérience européenne qui a servi de modèle initial et qui garantit aux chrétiens une représentation proportionnelle au Parlement et une intégration aux institutions de l'Etat.

De manière constante depuis la création du premier conseil consultatif par l'émir Abdallah Ier en 1928, tous les gouvernements comptent au moins un ministre chrétien, le plus souvent deux, chargés de portefeuilles importants dans des secteurs sécularisés: la justice civile, l'industrie et le commerce, les affaires étrangères, les finances, les travaux publics, etc. Les chrétiens sont très bien représentés à tous les échelons du secteur public: la diplomatie, les finances publiques, et même le commandement de l'armée. Certaines très hautes fonctions administratives ou militaires leur sont cependant demeurées difficilement accessibles: à une exception près, aucun gouverneur civil de province chrétien n'a jamais été nommé, à une exception près également, aucun chrétien n'a dépassé le grade de lieutenant général dans l'armée.

Mais cette "discrimination" n'a pas visé pas spécifiquement les chrétiens. En effet, bien qu'elle ne soit pas prévue par des textes officiels, une répartition des charges dans la haute administration et le corps des officiers est systématique en vue de conserver un équilibre entre groupes sociaux ou politiques, membres des différentes grandes familles ou des tribus bédouines, hommes du sud ou du nord du pays, Transjordaniens et Palestiniens loyaux au trône, chrétiens et Caucasiens, chaque groupe finissant par se spécialiser dans une niche: les Caucasiens dans l'armée, les chrétiens dans la diplomatie et la finance, etc. En outre, la préférence du régime hachémite quant à la nomination de Transjordaniens et non de Palestiniens en position d'autorité a toujours transcendé les divisions

religieuses. Ainsi, ce sont les familles orthodoxes, en règle générale entretenant des relations plus étroites avec l'establishment musulman, qui ont bénéficié plus que les autres des postes attribués aux chrétiens dans la haute fonction publique, le corps des officiers et le gouvernement.

A découlé de ces pratiques une discrimination positive qui a permis aux chrétiens en tant que groupe un accès privilégié aux ressources de l'Etat. Tous n'ont pourtant pas été également servis. Ceux qui ont tiré avantages et prestige de l'Etat ont défendu la monarchie et son style de gouvernement. Les autres se sont attaqués à l'ensemble du projet politique et social hachémite et non pas simplement à leur propre statut communautaire, qu'ils ont considéré comme un des multiples écrans derrière lesquels se tapissait le clientélisme et le paternalisme comme modes de domination.

En outre, des sièges sont réservés aux chrétiens dans les circonscriptions électorales où leur nombre est significatif. Depuis une quinzaine d'années, les chiffres sur la composition religieuse de la population, mesurée par recensements, ne sont plus publiés. Alors que d'autres indicateurs permettent de savoir que la proportion des chrétiens dans la population baisse, le nombre de leurs représentants au Parlement est constant. On assiste à un phénomène similaire pour les Caucasiens et les bédouins. De fait, ces sièges réservés sont vus par le pouvoir comme des remparts face à la montée des partis qui se réclament de l'islam politique. Cette stratégie n'est efficace qu'en partie, en effet, l'électorat n'est pas captif : le système n'oblige pas les électeurs chrétiens à voter pour un candidat chrétien. Des études de sociologie électorale montrent qu'un nombre important d'électeurs chrétiens votent pour des candidats musulmans. En effet, des candidats chrétiens des partis d'opposition au régime sont susceptibles de négocier des alliances électorales ou des reports de voix avec les islamistes et vice versa.

II. Un espace pour les identités non confessionnelles: le discours et les pratiques “tribales”

L'Etat agit très strictement sur la fonction de l'espace communautaire afin qu'il joue le rôle de tampon entre différents segments potentiellement conflictuels de la société. Seule l'expression non politique des identités religieuses est autorisée. Instillée dans le système éducatif, dans la rhétorique du pouvoir et des élites laïques et religieuses, une représentation de la relation sociale est de mise : c'est la famille, petite ou grande, qui est le réceptacle des valeurs, la garante de l'ordre social et politique. Au point que la nation est vue comme un ensemble de familles unies et équivalentes. Dans cette vision, il est légitime que des groupes de familles partageant une particularité identitaire propre (culturelle, religieuse, ethnique...) expriment leur particularisme dans le cadre communautaire ou associatif aussi longtemps qu'elles ne prétendent pas être hégémonique et politisée. Ceci est vrai, avec des variantes, pour les musulmans comme pour les chrétiens².

Passant des niveaux privés et communautaires au niveau politique, le régime pousse à ce que le jeu politique s'organise non pas en fonction d'une politique des partis et des idéologies contestataires, soient-elles socialistes ou islamistes, mais en fonction des affiliations lignagères dites localement “tribales”. Ces affiliations constituent en Jordanie la base de communautés très anciennes. C'est un élément déterminant dans les stratégies matrimoniales et qui organise encore aujourd'hui de nombreux espaces d'interaction dans le domaine public : les résolutions de conflits entre individus et familles selon le droit coutumier, lequel subsiste encore aujourd'hui dans une relative autonomie et ne comprend aucune dimension confessionnelle, les processus politiques locaux, mais également certaines logiques de partenariat économiques. Sans rentrer dans le détail, disons que depuis une

2 Comme le montre le traitement bienveillant accordé à l'association de bienfaisance des Frères musulmans et au parti politique qui en est issu, le Front d'action islamique, ou au contraire l'interdiction du *Hizb at-tahrir*, le Parti de la libération islamique, et du salafisme pour cause d'islam politique révolutionnaire visant à renverser la monarchie.

quinzaine d'années le régime a instrumentalisé ces identités et dynamiques dites “tribales” dans la sphère politique et ce essentiellement dans deux buts: d'une part pour créer une identité proprement jordanienne par opposition à une identité palestinienne, et d'autre part pour affaiblir le discours de l'islam politique.

Or certains chrétiens sont aussi susceptibles que certains musulmans d'être réceptifs à ce discours d'identification tribale car ils partagent avec les musulmans les mêmes structures sociales et, en grande partie, les mêmes valeurs sociales caractéristiques des sociétés traditionnelles : patriarcales, fortement unies, où la solidarité entre individus et familles est bâtie sur la base de la parenté. Au niveau des localités, la politique municipale s'est d'ailleurs toujours exercée sur le mode des alliances entre familles et lignages, ancrés dans leurs relations de voisinage, de partenariat agricole et plus anciennement dans de vieilles alliances défensives et offensives transconfessionnelles. La politique du lignage jouit ainsi d'une grande légitimité chez les familles jordaniennes qui veulent bien adhérer à ce mode de fonctionnement et lignages chrétiens et musulmans se retrouvent autour d'une identité territoriale partagée qui s'ancre dans l'histoire et la généalogie.

Mais ce langage du lignage n'est pas entendable pas tout le monde, en particuliers par les Jordaniens d'origine palestinienne. Comme les musulmans, les chrétiens se trouvent donc clivés entre Jordaniens “de souche” et Jordaniens d'origine palestinienne.

III. Processus de transnationalisation

Le régime se pose comme un arbitre qui doit maintenir les équilibres entre confessions. Or depuis les années 1970, de nouvelles forces issues de la société civile musulmane confrontent le pouvoir en le sommant d'islamiser la vie et l'espace publics. Le régime s'est vu contraint de céder afin de ne pas mettre sa légitimité religieuse en péril: islamisation du discours politique, du contenu de l'enseignement, des programmes TV, multiplication de la construction de mosquées, obligation de respecter en public le jeûne de ramadan, et à présent ouverture à l'islam transnational qu'il n'est pas possible d'endiguer totalement. Jusqu'aux années 1970, les chrétiens s'étaient confortablement installés sous la tutelle d'une foi dominante. Malgré son contenu islamique, l'espace public avait fini par être perçu comme relativement neutre. Dans un contexte de pluralisme religieux, si partiel que soit ce recul de la neutralité relative de l'espace public, il remet en cause des équilibres précédents. Si bien qu'aujourd'hui, le sentiment chrétien, en Jordanie, est celui d'une minorisation démographique et sociale: de bien des manières, les chrétiens se sentent envahis et menacés par les manifestations religieuses, sociales et politiques de l'islam.

Loin de rester passifs, ils ont entrepris de défendre un certain mode de vivre-ensemble avec les musulmans, une série de valeurs partagées. Alors que chaque communauté rend plus visible les signes fixes et mouvants de son appartenance confessionnelle, par le vêtement ou par la multiplication des lieux de culte, que de moins en moins de chrétiens fréquentent les écoles publiques où l'enseignement des valeurs islamiques a été renforcé, que l'espace public et la politique des partis intègrent une dimension islamique plus grande, que les idéologies panarabes et socialistes sont en perte de vitesse, les chrétiens recherchent un langage politique déconfessionnalisé alternatif. Aujourd'hui, dans un contexte post-arabiste, le discours de légitimation du régime se recentre sur un cadre strictement jordanien. L'idéologie politique panarabe est remplacée par une rhétorique du développement économique et du libéralisme. Les chrétiens se repositionnent par rapport à ces nouvelles matrices idéologiques: tribales ou néolibérales, soit en les validant, soit en les contestant.

Pour ce faire, ils tentent de transformer en forces leurs faiblesses en rassemblant les énergies des communautés religieuses et lignagères éclatées par l'exode rural et l'émigration vers des pays plus prospères. En utilisant la presse nationale, les bulletins paroissiaux et Internet, en nommant des

prêtres des diocèses dans les paroisses d'émigration, une communication constante est maintenue avec les membres délocalisés des communautés qui se regroupent dans des clubs, et conservent leurs liens avec la Jordanie en venant y prendre femme, en fournissant des fonds pour le développement des institutions communautaires, en soutenant les candidats chrétiens aux élections parlementaires. L'espace transnational et virtuel des communautés chrétiennes s'amplifie à mesure que leur espace local relatif diminue. Les ecclésiastiques latins ou orthodoxes, les promoteurs du patrimoine local, les entrepreneurs du secteur privé, les animateurs des associations tribales ou familiales, qui ont fleuri partout en Jordanie, tout autant que les aspirants à la représentation parlementaire s'efforcent tous, à leur manière, de bâtir de nouveaux réseaux qui relient les zones rurales et les villes moyennes à la capitale, et la Jordanie aux pays d'émigration, du Golfe aux Amériques, pour que le flux financier ou humain permettent à la communauté chrétienne de se revivifier, bien loin de l'image de communautés chrétiennes moribondes véhiculées par une certaine littérature.

En conclusion, alors que les chrétiens d'Irak et de Palestine sont touchés par un exode massif, il apparaît que la stabilité politique est une première condition indispensable de l'épanouissement des chrétiens dans les pays du Proche et du Moyen Orient, quel que soit le type de statut juridique qui organise leur insertion dans la société. Une seconde condition serait que la volonté des chrétiens (et des autres minorités religieuses ou ethniques) de maintenir leur particularisme ne leur ferme pas l'accès aux ressources économiques et politiques et ne les 'minorise' pas en limitant leurs droits de citoyens, aussi imparfaite soit cette citoyenneté pour l'ensemble de la société. En ce sens, le 'modèle' jordanien constitue une expérience intéressante de gestion du pluralisme confessionnel qui témoigne d'une capacité des sociétés musulmanes à se moderniser tout en conservant une place centrale au référent religieux. On peut indéniablement pointer la question du déficit démocratique de la Jordanie, son système clientéliste et un nombre d'autres limites à la bonne gouvernance. Il n'en reste pas moins que les chrétiens ont la même latitude que les autres pour travailler à améliorer la société et le système politique de l'intérieur, un effort dans lequel ils sont activement engagés depuis longtemps.

Référence :

G. Chatelard *Briser la mosaïque*, CNRS édition, Paris 2004